

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02317

Numéro SIREN : 807 856 596

Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2021 sous le numéro de dépôt 12885

AM

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 214 boulevard du Mercantour 06200 NICE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1	
					31122020		31122019	
					Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 018 905	789 980	228 924	212 310
		Fonds commercial (1)	AH	AI	10 651 846	3 162 053	7 489 793	7 489 793
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	12 435	1 582	10 852	17 841
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 209 588	2 404 496	2 805 091	3 039 533
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	420 281	207 640	212 640	209 320
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	25 834 929	1 001	25 833 928	25 833 928
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	769 518		769 518	1 150 839
TOTAL (II)			BJ	BK	43 917 504	6 566 754	37 350 750	37 953 566
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	865 796		865 796	1 001 849
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 262 824	423 290	4 839 534	5 732 677
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 054 257	907 000	6 147 257	5 867 484
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	CG	2 595 523		2 595 523	6 126 511
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	363 081		363 081	194 810
	TOTAL (III)		CJ	CK	16 141 483	1 330 290	14 811 193	18 923 333
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1A	60 058 988	7 897 045	52 161 943	56 876 900
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 496 001)			DA	6 496 001	4 848 001
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	6 554 529	6 554 529
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(21 059 981)	(13 846 491)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(8 703 415)	(7 213 489)
	Subventions d'investissement			DJ	306 760	382 115
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(16 406 104)	(9 275 335)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 174 799	1 312 056
	Provisions pour charges			DQ	7 612 142	5 869 760
	TOTAL (III)			DR	8 786 941	7 181 816
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	821 502	2 492 666
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	40	977 481
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 264 237	9 387 786
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 034 502	16 762 428
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	85 670	94 366
	Autres dettes			EA	34 802 116	26 297 812
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 773 037	2 957 877
TOTAL (IV)			EC	59 781 107	58 970 419	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	52 161 943	56 876 900	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	59 781 107	57 771 357
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N – 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	140 292	FB		FC	140 292	92 530	
	Production vendue biens * services *	FD	40 677 729	FE		FF	40 677 729	43 685 824	
		FG	26 064 901	FH		FI	26 064 901	33 968 350	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	66 882 923	FK		FL	66 882 923	77 746 705	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	506 299	522 847	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 088 794	738 586	
	Autres produits (1) (11)					FQ	274 969	240 481	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	68 752 986	79 248 620
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	136 322	86 036	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 696 187	4 899 417	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	136 053	250 157	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	26 731 453	31 835 891	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 521 684	1 340 898	
	Salaires et traitements*					FY	30 085 510	32 110 231	
	Charges sociales (10)					FZ	12 053 754	12 283 395	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	585 880	656 366
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	155 260	860 691
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	91 425	542 227	
	Autres charges (12)					GE	105 775	240 500	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	75 299 309	85 105 814
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(6 546 322)	(5 857 194)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		11 356	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	114	31 752	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 437	95 908	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	269 764	59 298	
	Différences positives de change					GN	38	4	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	272 354	186 964	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	136 082	147 933	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	139 845	169 333	
	Différences négatives de change					GS	140	43	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	276 068	317 309
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 713)	(130 345)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 550 036)	(5 976 182)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATINNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 3 679 848	262 029
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 75 354	75 559
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 1 645 083	995 797
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 5 400 286	1 333 386
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 4 117 956	2 130 093
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 6 718	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 3 428 989	440 600
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 7 553 664	2 570 693
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (2 153 378)	(1 237 307)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 74 425 627	80 780 327
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 83 129 042	87 993 817
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (8 703 415)	(7 213 489)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP 19 656	3 133
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 630 543	684 182
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 1 471	2 412
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
joindre en annexe : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
CLIENTS CREDITEURS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PROCES LITIGES TRANSACTIONS			70 881
QUOTE PART DE SUBVENTION			120 827
REPRISES PROVISIONS DEPARTS			75 355
DIVERS			1 575 083
			28 811
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation

1 / 1

31/12/2020

[illegible]

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise													SAS GROUPE NICE MATIN		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
														3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	11 550 575		KE			KF	120 176		
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2		19 359		KP	19 359		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		4 990 815		KS	4 990 815		KT	218 772			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	355 172		KW			KX	13 572	
		Matériel de transport*								KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	40 227		LC			LD	18 582	
		Emballages récupérables et divers *								LE	2 236		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN	5 407 811		LO			LP	250 927		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T		
		Autres participations								8U	25 834 929		8V			8W		
		Autres titres immobilisés								1P			1R			1S		
Prêts et autres immobilisations financières								1T	1 150 839		1U			1V	1 591 915			
TOTAL IV								LQ	26 985 768		LR			LS	1 591 915			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	43 944 155		0H			0J	1 963 019			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
						1		2				4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			C0			D0			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	11 670 752		LW	11 670 752		1X		
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		6 924		MG	6 924		MH	12 435		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ			MK	5 209 588		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		9 509		MM	9 509		MN	359 235		MO		
		Matériel de transport				IV				MP			MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS			MT	58 809		MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX				MV			MW	2 236		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ			NA			NB			
	Avances et acomptes				NC				ND			NE			NF			
	TOTAL III				IY				NG	16 433		NH	5 642 304		NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				0U			M7			0W			
	Autres participations				I0				0X			0Y	25 834 929		0Z			
	Autres titres immobilisés				I1				2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		1 973 235		2E	1 973 235		2F	769 518		2G			
	TOTAL IV				I3				NJ	1 973 235		NK	26 604 447		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4				0K	1 989 669		0L	43 917 504		0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	686 417	PF	103 562	PG		PH	789 980					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	1 517	PW	1 847	PX	1 783	PY	1 582					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 951 282	QA	453 213	QB		QC	2 404 496					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	165 318	QE	24 262	QF	7 931	QG	181 649					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	20 760	QM	2 994	QN		QO	23 755					
	Emballages récupérables et divers		QP	2 236	QR		QS		QT	2 236					
TOTAL III			QU	2 141 116	QV	482 318	QW	9 715	QX	2 613 719					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 827 534	ØP	585 880	ØQ	9 715	ØR	3 403 699					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATINNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	453 616	4B	91 425	4C	95 000	4D	450 041
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 869 760	4Y	3 428 989	4Z	1 686 607	5A	7 612 142
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	858 440	5W	136 082	5X	269 764	5Y	724 758
	TOTAL II	5Z	7 181 816	TV	3 656 496	TW	2 051 371	TX	8 786 941
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	3 162 053	6B		6C		6D	3 162 053
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	1 001	9V		9W		9X	1 001
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	360 257	6U	81 362	6V	18 329	6W	423 290
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 136 500	6Y	75 000	6Z	304 500	7A	907 000
	TOTAL III	7B	4 659 812	TY	156 362	TZ	322 829	UA	4 493 345
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 841 628	UB	3 812 858	UC	2 374 200	UD	13 280 286
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	247 787	UF	459 353			
– financières		UG	136 082	UH	269 764				
– exceptionnelles		UJ	3 428 989	UK	1 645 083				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

31/12/2020

[illegible]

Désignation

N° 2056
1 / 1

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

31/12/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	769 518	UV	769 518	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	565 547		565 547					
	Autres créances clients			UX	4 697 277		4 697 277					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 102 916		2 102 916					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	570 139		570 139					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	1 856 703		1 856 703					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 524 497		2 524 497					
	Charges constatées d'avance			VS	363 081		363 081					
	TOTAUX			VT	13 449 682	VU	13 449 682	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	821 502		821 502						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	40		40						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	8 264 237		8 264 237						
Personnel et comptes rattachés			8C	3 501 610		3 501 610						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 784 802		6 784 802						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 779 526		1 779 526						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	968 563		968 563						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	85 670		85 670						
Groupe et associés (2)			VI	31 248 651		31 248 651						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 553 465		3 553 465						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	2 773 037		2 773 037						
TOTAUX			VY	59 781 107	VZ	59 781 107						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	40 625	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 242 128	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31122020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	14 949
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		14 949
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 754 947	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	4 758 385
	Amendes et pénalités	WJ	3 438	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	1 258 498	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	1 258 498
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		{ – imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ – Plus-values nettes à court terme				WN	
		{ – Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	3 131 563	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		- imposées au taux de 0 %								WH		
		- imposées au taux de 19%								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	QV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL				
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD								
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	11 834 978
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI				
						déficit (II moins I)				XJ	5 803 146	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		XO	5 803 146	

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

31/12/2020

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	32 328 797
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	32 328 797
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	5 803 146
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	38 131 943
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION ENGAGEMENT DE RETRAITE			8X	1 105 192	8Y 1 216 716
PROVISION RISQUE FINANCIER SCI MONACO			8Z	352	9A
PROVISION RISQUE FINANCIER NM EVENTS			9B		9C 187 424
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE			9K	84 684	9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	4 754 947	YO 3 131 563
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

31/12/2020

Provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(13 846 491)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(7 213 489)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	(21 059 981)		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	(21 059 981)			
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(21 059 981)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT	9 334 315		10 019 878				
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	1 151 520	XQ	1 886 493		2 073 687				
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU	48 666		113 905				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	6 428 881		8 295 050				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	9 033 097		11 333 369				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	26 731 453		31 835 891				
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW							
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1 521 684		1 340 898				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1 521 684		1 340 898				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY	6 536 048		7 753 942				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	5 451 905		4 870 547				
DIVERS	Montant brut des salaires *			ØB	32 447 606						
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦					⑩			
			⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN				Néant	☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE NICE MATIN

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	798.00
Dont apprentis	YF	3.00
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	66 882 923
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	46 257
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	209 875
TOTAL 1	OX	67 139 056

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	228 711
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	506 299
Variation positive des stocks	OD	94 684
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	420 667
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 250 362

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	8 102 264
Variation négative des stocks	OQ	230 737
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	20 555 549
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 906 149
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	105 775
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	30 900 476

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	37 488 941
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-------------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	37 488 941
--	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GROUPE NICE MATIN

ADRESSE (voie) 214 boulevard du Mercantour

CODE POSTAL 06200

VILLE NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 496 001

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ZZZ Dénomination SCIC NICE MATIN

N° SIREN (si société établie en France) 804790350 % de détention 49.26 Nb de parts ou actions 3 200 001

Adresse : N° 214 Voie bd

Code Postal 06200 Commune nice Pays FRA

Forme juridique SE Dénomination AVENIR DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 50.74 Nb de parts ou actions 3 296 000

Adresse : N° 95 Voie r.

Code Postal 40000 Commune Liege Pays BEL

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET

8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS GROUPE NICE MATIN

ADRESSE (voie)

214 boulevard du Mercantour

CODE POSTAL

06200

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique

SCI

Dénomination

NICE MATIN AGENCE PACA

N° SIREN (si société établie en France)

807902515

% de détention

99.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

SNC

Dénomination

NMTV

N° SIREN (si société établie en France)

411032667

% de détention

100.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

SCI

Dénomination

NICE MATIN SIEGE

N° SIREN (si société établie en France)

807900568

% de détention

100.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

SARL

Dénomination

LES EDITIONS GILLETTA

N° SIREN (si société établie en France)

321190126

% de détention

100.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

SCI

Dénomination

NICE MATIN AGENCE DE MONACO

N° SIREN (si société établie en France)

807902465

% de détention

99.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

NM EVENTS

N° SIREN (si société établie en France)

824008825

% de détention

100.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

SARL

Dénomination

NM TRAINING

N° SIREN (si société établie en France)

840968697

% de détention

100.00

Adresse :

N°

214

Voie

bd

Code Postal

06200

Commune

NICE

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SAS GROUPE NICE MATIN 214 boulevard du Mercantour 06200 NICE 807856596 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

[illegible]

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise	SAS GROUPE NICE MATIN 214 boulevard du Mercantour 06200 NICE 807856596 IS1	31/12/2020
-----------------------------	---	------------

[illegible]

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 ISI

31/12/2020

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : SCIC NICE MATIN
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : STE
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution : 214 BOULEVARD DU MERCANTOUR
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 06200
 Pays : FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : SASU AZUR DISTRIBUTION
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SASU
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution : 214 BOULEVARD DU MERCANTOUR
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 06200
 Pays : FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération :

--

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	2	25 824 031			25 824 031
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ANNEXE LIBRE MODÈLE 02

ANNEXLIB02

1 / 1

Titre du document DETAIL 2058 B - RUBRIQUE K6

**Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)**

X

Désignation de l'entreprise	SAS GROUPE NICE MATIN 214 boulevard du Mercantour 06200 NICE 807856596 IS1
-----------------------------	---

31/12/2020

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS GROUPE NICE MATIN	
SIRET	8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
214 boulevard du Mercantour	
06200 NICE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Édition de journaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	5 803 146	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %						
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé :		
Nom et coordonnées	ECF ☐	Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
- du prestataire (ECF):			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS GROUPE NICE MATIN

du 01012020

Adresse 214 boulevard du Mercantour 06200 NICE

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE			
1	M PASTORINO JEAN MARC PRESIDENT					302 MONTEE DE L'OEILLET 06610 LA GAUDE FRA			
2	M CANTONE ALAIN DIRECTEUR COMMERCIAL					156 DE LA SIROLE 06100 NICE FRA			
3	M SPINEU STEPHANE DIRECTEUR DE REGIE					4 MONTEE CARABACEL 06000 NICE FRA			
4	M CARREAUX DENIS DIRECTEUR DE LA REDACTION					2474 av. EMILE HUGUES 06000 NICE FRA			
5	M JACQUESSON PASCAL DIRECTEUR INFORMATIQUE					173 CORNICHE DES OLIVIERIERS 06000 NICE FRA			
6	M BIENAIME PHILIPPE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES					106 CORNICHE FLEURIE 06200 NICE FRA			
7	M ROUBAUD JEAN FRANCOIS DIRECTEUR EVENEMENTIEL					36 SEGURANE 06300 NICE FRA			
8	M MAGGIO PATRICE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL					18 RUE ALEXIS MOSSA 06000 NICE FRA			
9	M GALIANA VINCENT DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT					166 DU CHATEAU D'EAU QUARTIER DE PEYMONT 06610 LA GAUDE FRA			
10	M SCHUMENG THIERRY DIRECTEUR TECHNIQUE ET INFORMATIQUE					224 RUE COURTE OREILLE 34000 MONTPELLIER FRA			
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6		7	8	
1	690 222				690 222				690 222
2	177 874				177 874	1 037			178 911
3	159 915				159 915	884			160 799
4	149 277				149 277	6 327			155 604
5	117 890				117 890				117 890
6	124 609				124 609	801			125 410
7	108 193				108 193				108 193
8	111 609				111 609	393			112 002
9	100 738				100 738	590			101 328
10	96 013				96 013				96 013
**	1 836 340				1 836 340	10 032			1 846 372

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		4 751
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		13 735
Total		18 486

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 864 858	– de l'exercice 2020.. ⑩	(5 803 146)
– de l'exercice précédent ⑩	1 479 277	– de l'exercice précédent ⑩	(7 113 073)
Nom et qualité du signataire M MAAREK ANTHONY PRESIDENT		À NICE, le 30042021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS GROUPE NICE MATIN
807856596 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2020

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
		PME au sens communautaire

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

GROUPE NICE MATIN

214 boulevard du Mercantour

06200 NICE

Comptes au 31/12/2020



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	4
Compte de résultat	5

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif	8
Détail des comptes - Passif	15
Détail des comptes - Charges	21
Détail des comptes - Produits	31

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	37
Capacité d'autofinancement	38

Annexes

Faits caractéristiques	40
Règles et méthodes comptables	44
Immobilisations	48
Amortissements	49
Filiales et participations	50
Provisions et dépréciations	51
Créances et dettes	52
Charges à payer	53
Charges et produits constatés d'avance	54
Produits à recevoir	55
Composition du capital social	56
Variation des capitaux propres	57
Ventilation du chiffre d'affaires	58
Charges et produits exceptionnels	59
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	60
Elements liés - Annexe Plaquette NM 2020	61

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 018 905	789 981	228 925	212 311
Fonds commercial	10 651 847	3 162 054	7 489 793	7 489 793
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	12 435	1 582	10 853	17 842
Installations techniques, matériel, outillage	5 209 588	2 404 497	2 805 092	3 039 533
Autres immobilisations corporelles	420 281	207 640	212 641	209 320
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 834 929	1 001	25 833 928	25 833 928
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	769 519		769 519	1 150 839
ACTIF IMMOBILISE	43 917 505	6 566 755	37 350 750	37 953 566
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	865 796		865 796	1 001 849
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 262 825	423 290	4 839 534	5 732 678
Autres créances	7 054 257	907 000	6 147 257	5 867 485
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 595 524		2 595 524	6 126 512
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	363 081		363 081	194 810
ACTIF CIRCULANT	16 141 483	1 330 290	14 811 193	18 923 334
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	60 058 988	7 897 045	52 161 943	56 876 900

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 6 496 001)	6 496 001	4 848 001
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 554 530	6 554 530
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-21 059 981	-13 846 491
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-8 703 415	-7 213 490
Subventions d'investissement	306 761	382 115
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-16 406 105	-9 275 335
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 174 799	1 312 056
Provisions pour charges	7 612 142	5 869 760
PROVISIONS	8 786 941	7 181 816
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	821 502	2 492 667
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	40	977 481
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 264 238	9 387 787
Dettes fiscales et sociales	13 034 503	16 762 429
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85 671	94 366
Autres dettes	34 802 116	26 297 812
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 773 038	2 957 877
DETTES	59 781 107	58 970 420
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	52 161 943	56 876 900

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	140 292		140 292	92 530
Production vendue de biens	40 677 730		40 677 730	43 685 825
Production vendue de services	26 064 902		26 064 902	33 968 350
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	66 882 924		66 882 924	77 746 705
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			506 299	522 847
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 088 794	738 587
Autres produits			274 969	240 481
PRODUITS D'EXPLOITATION			68 752 987	79 248 620
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			136 322	86 037
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 696 187	4 899 417
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			136 053	250 157
Autres achats et charges externes			26 731 454	31 835 892
Impôts, taxes et versements assimilés			1 521 685	1 340 898
Salaires et traitements			30 085 511	32 110 231
Charges sociales			12 053 755	12 283 396
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			585 881	656 367
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			155 261	860 692
Dotations aux provisions			91 425	542 227
Autres charges			105 776	240 500
CHARGES D'EXPLOITATION			75 299 309	85 105 814
RESULTAT D'EXPLOITATION			-6 546 323	-5 857 194
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				11 357
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			115	31 753
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 437	95 909
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			269 764	59 298
Différences positives de change			38	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			272 354	186 964
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			136 082	147 933
Intérêts et charges assimilées			139 845	169 333
Différences négatives de change			141	44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			276 068	317 310
RESULTAT FINANCIER			-3 714	-130 345
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-6 550 036	-5 976 182

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 679 848	262 030
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75 355	75 559
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 645 083	995 797
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 400 286	1 333 386
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 117 957	2 130 093
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 719	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	3 428 989	440 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 553 665	2 570 693
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 153 379	-1 237 307
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	74 425 627	80 780 328
TOTAL DES CHARGES	83 129 042	87 993 817
BENEFICE OU PERTE	-8 703 415	-7 213 490

Annexes

1 - Faits marquants de l'exercice

Epidémie de COVID-19

À partir du mois de mars 2020, les mesures prises par le Gouvernement afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 ont perturbé les activités de la Société qui a dû adapter son organisation (recours à l'activité partielle pour une partie du personnel, disponibilité de personnel, mise en place du télétravail, renégociations des délais de règlements des dettes sociales et fiscales, etc.).

Les impacts de l'épidémie sur l'activité de la société affectent l'ensemble des comptes et certains éléments ne peuvent être isolés des autres évolutions de la période. L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets de l'événement jugés pertinents. L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat d'exploitation.

Impacts de la crise

L'impact de la crise sanitaire sur la performance de la société se traduit principalement par :

- Une diminution des revenus publicitaires issus de la diffusion de (5 503) K€ sur 2020 par rapport à 2019 ;
- Une diminution de l'activité événementielle de (1 667) K€ sur 2020 par rapport à 2019 qui est au point mort depuis mars 2020.

Impacts des mesures de soutien dont la Société a bénéficié

La société a bénéficié d'aides gouvernementales relatives aux mesures de chômage partiel pour un montant de 573 K€ (hors incidence des charges sociales), présentées en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat de la période.

La société a également bénéficié d'une extension du délai de paiement des cotisations Urssaf des mois de novembre et décembre 2020 pour un montant de 2 897 K€ augmentant ainsi le niveau des dettes sociales au bilan au 31 décembre 2020.

La société n'a pas fait de demande pour bénéficier de Prêt Garanti par l'Etat.

Jugements et incertitudes

À la clôture 2020, les estimations et hypothèses sur lesquelles la direction exerce son jugement ont été révisées pour prendre en compte les effets de la crise liée à la Covid-19, notamment pour :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles ;
- L'évaluation des stocks et des créances clients.

Au 31 décembre 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Société. Les estimations comptables sont toutefois réalisées dans un contexte de crise sanitaire et économique dont les conséquences rendent difficiles l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme.

Clôture de la procédure de Sauvegarde

Par jugement en date du 26 mars 2020, le Tribunal de Commerce de Nice a validé le plan de sauvegarde présenté par NJJ Holding qui inclut les principaux points suivants :

- Mise à disposition d'une enveloppe de 35,0m€ sur 2020 et 2021 pour financer notamment l'apurement du passif, les départs volontaires (y compris liés la clause de cession) et les investissements industriels ;
- Maintien de la propriété directe ou indirecte des titres détenus ou à détenir dans Nice-Matin pour une durée de 5 ans ;
- Conservation pour une durée de 5 ans des actifs immobiliers du siège social de Nice-Matin à Nice ;
- Acquisition de 100% du Groupe Nice-Matin avant fin 2020 ;

- Non distribution de dividendes aux associés de Nice-Matin au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 ;
- Absence de licenciement contraint, les modalités de réalisation du Plan de Départs Volontaires 2020 ainsi que la mise en œuvre de la clause de cession pour les journalistes devront être discutées avec les partenaires sociaux ;
- Préservation de la liberté rédactionnelle.

Renforcement des fonds propres

L'Avenir Développement et la SCIC Nice-Matin ont conclu le 10 novembre 2016 un pacte d'associés relatif à la société Groupe Nice-Matin aux termes duquel l'Avenir Développement bénéficie notamment d'une option d'achat consentie par la SCIC Nice-Matin et portant sur la totalité des titres de Groupe Nice-Matin détenus par la SCIC Nice-Matin.

L'Avenir Développement et la SCIC Nice-Matin ont conclu le 13 février 2020 un accord relatif à la société Groupe Nice-Matin afin de modifier certaines stipulations de l'option d'achat et de prévoir les modalités permettant le renforcement des fonds propres de Groupe Nice-Matin.

Dans le cadre de l'Avenant à cet accord signé le 13 avril 2020, l'Avenir Développement et la SCIC Nice-Matin ont renforcé le 26 juin 2020 les fonds propres de la société Groupe Nice-Matin par incorporation d'une quote-part du compte courant de l'Avenir Développement pour 1,6m€ par une augmentation de capital en numéraire par voie d'émission de 1.648.000 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune.

A la suite de cette opération L'Avenir Développement détient 50,74% du capital social et des droits de vote de la société Groupe Nice-Matin et la SCIC Nice-Matin 49,26%.

2 - Composition du capital social

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres			31/12/2020
Capital social			6 496 001,00€
Prime d'émission			6 554 529,64€
Réserve légale			
Report à nouveau			-21 059 981,25€
Résultat de l'exercice			-8 703 415,02€
Subventions d'investissement			306 760,65€
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres			-16 406 104,98€

L'associé Avenir Développement détient 50,74 % du capital avec 3 296 000 actions, la SCIC détient 49,26 % du capital avec 3 200 001 actions.

Les BSA 2 qui devaient être exercés au plus tard le 31 décembre 2019, n'ont pas été exercés.

3 - Effectif du personnel au 31/12/2020

Cadres	:	344
Non Cadres	:	<u>428</u>
		772

4 - Provisions pour risques et charges :

Provision pour risques financiers	
NM Events	259 296
NM Training	146 651
Gilletta	84 061
SCI NM	232 715
SCI Monaco	2 035
Provision litiges	450 041
Provision pour départs (ex Eurosud communication)	80 695
Provision pour départs exceptionnels	235 000
Provision pour départs PDV	3 065 617
Provision indemnité départ retraite	1 105 192
Provision Clauses de cessions	3 125 638

	8 786 941

5 - Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas donnée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

6 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice est de 75 000 euros.

Les transferts de charges sont composés essentiellement de charges de personnel mis à disposition et de refacturations de prestations de services à d'autres entités du Groupe.

7 - Identité de la société consolidante

Notre société est détenue à 50,74% par l'Avenir Développement, la société SAS Groupe Nice Matin et ses filiales seront ensuite consolidées dans les états financiers de la Société Avenir Développement.

8 - Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées en leur valeur nominale. Le poste des "Disponibilités" s'élève au terme de l'exercice 2020 à 2 595 524 euros (dont 953 115 € de préfinancement CICE) contre 6 126 512 euros à la clôture du 31 décembre 2019.

9 - Evénements post-clôture

Poursuite de l'épidémie de COVID-19

Le début de l'année 2021 a été marqué par la reconduction des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement (couvre-feu, fermeture d'établissement accueillant du public, mesures de soutien financier, etc.) engendrant la poursuite du plan de continuation de l'activité mise en place par la société (recours à l'activité partielle pour une partie du personnel, mise en place du télétravail, renégociations des délais de règlements des dettes sociales et fiscales, etc.).

Ces événements ont été pris en compte par la société dans ses prévisions budgétaires 2021.

Plan de départs volontaires 2021

Un plan de départs volontaires qui couvrira les différents services sera mis en place à partir du 2^{ème} semestre 2021 afin d'ajuster la masse salariale et adapter la structure de coûts de la société compte tenu des perspectives de développement et de rentabilité. Les conditions de ce plan de départs volontaires sont en cours de discussion avec les partenaires sociaux avant sa mise en œuvre et après définition des modes d'organisations au sein des différents services.

Pour permettre la mise en œuvre du plan de départs volontaires et maintenir la qualité et la performance des différents services de la société, les directions de chacun des pôles présenteront les mesures de réorganisations qui feront l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux :

- Les nouvelles organisations permettront le départ d'environ 65 salariés entre 2021 et 2022 en s'appuyant notamment sur des départs volontaires en mesures d'âges ou dans le cadre de projets personnels ;
- La société mettra en œuvre des moyens de formation adéquats pour faciliter l'accompagnement des salariés qui désireraient bénéficier d'une mobilité au sein de l'entreprise ou réaliser un nouveau projet professionnel ;
- Une commission de suivi du plan de départs volontaires sera créée, supervisée par la Direction des Ressources Humaines pour notamment garantir que les économies attendues sur la masse salariale seront réellement réalisées.

Acquisition de 100% des titres de la société SAS Groupe Nice-Matin

Dans le cadre de l'obtention au cours du 1^{er} semestre 2021 de l'agrément ministériel quant à la transformation de la SCIC Nice-Matin en société anonyme, l'Avenir Développement exercera conformément aux termes et conditions stipulés par le Pacte d'Associés du 1^{er} février 2020 son option d'achat sur la totalité des actions détenus par la SCIC Nice-Matin moyennant un prix d'exercice de 5 000 K€.

A la suite de cette opération, l'Avenir Développement détiendra 100% du capital social et des droits de vote de la société SAS Groupe Nice-Matin.

Renforcement des fonds propres

Dans le cadre de l'obligation de reconstitution des capitaux propres prévue par l'article L. 626-3 du Code de commerce, l'Avenir Développement va renforcer sur le 1^{er} semestre 2021 les fonds propres de la société Groupe Nice-Matin par incorporation en capital du compte courant de l'Avenir Développement pour 16,1m€ ramenant la situation nette de la société Groupe Nice-Matin à (0,4)m€.

Nomination de Jean-Louis PELE en tant que Président Directeur Général du Groupe

Nomination de Jean-Louis PELE en tant que Président Directeur Général du Groupe Nice-Matin en remplacement d'Anthony MAAREK afin d'accélérer la transformation de ce dernier en s'appuyant sur les équipes qui ont mené à bien la première phase du plan de transformation.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 52 162 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 703 K€.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation :
 - L'épidémie de COVID-19 a généré une incertitude sur l'activité de nombreux secteurs dont le secteur dans lequel évolue la Société. A la date d'arrêté des comptes la Direction de la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
 - La SAS Groupe Nice Matin peut compter sur le soutien financier de la Société Mère Avenir Développement permettant d'assurer la continuité d'exploitation.
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier le cas échéant.

Au 31 décembre 2020, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le poste fonds commercial s'élève à 10 652 K€ brut et se compose des titres de presse d'une valeur de 7 458 K€, d'un droit au bail de 32 K€ et d'un fonds commercial Azur Distribution pour 1 761 K€ déprécié en totalité et depuis le 31/12/2017 le fonds commercial d'Eurosud Communication pour 1 401 K€ déprécié en totalité

Le fonds de commerce inscrit au bilan est constitué des titres de presse Nice Matin, Var Matin et Monaco Matin.

Conformément au règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, les fonds de commerce ne sont pas amortis, en raison de l'absence d'échéance quant à la durée de leur exploitation mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immobilisation avec sa valeur recouvrable, déterminée comme le montant le plus élevé entre sa juste valeur minorée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur minorée des coûts de cession est privilégiée dans les rares cas où une opération récente sur les actifs concernés rend l'information disponible et fiable. Dans l'essentiel des cas, la valeur d'utilité est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Dans ce cadre les principales hypothèses retenues sont :

- La projection à 5 ans réalisée par le Groupe qui tient compte d'un marché de la presse tendu caractérisé par l'érosion structurelle de la diffusion ;
- Le taux de croissance à long terme retenu de 0,5% qui reflète la volonté du Groupe de faire évoluer son business model vers le digital à plus forte valeur ajoutée ;
- Un taux d'actualisation de 7,1% appliqué aux flux de trésorerie.

La valeur recouvrable qui ressort du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable des actifs.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation ont été constituées et s'élèvent à une valeur de 1 K€ au 31 décembre 2020.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 et 15 ans ;
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- Mobilier : 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique charges d'exploitation.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les créances fournisseurs, les dettes sociales ou fiscales non produites au passif de sauvegarde ou rejetées ont été appréhendés en profits exceptionnels sur l'exercice, elles s'élèvent pour les fournisseurs 520k€, les dettes sociales et fiscales 1 700k€, les autres profits 1 200k€.

Indemnités de fin de carrières

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à 67 ans.

Au 31 décembre 2020, le montant de la provision pour indemnité de retraite comptabilisé est de 1 105K€.

Nos engagements de retraite ont été comptabilisés en application du règlement ANC 2013-02.

Hypothèses de calculs retenues :

- Modalités de départ : conventions collectives ;
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans ;
- Turn over : 12% (26.52% pour les porteurs de presse) ;
- Taux d'actualisation : 0,6% ;
- Taux d'accroissement des salaires : néant ;
- Table de mortalité hommes / femmes ;
- Taux de charges sociales : 40%.

Engagements hors bilan

Dans le cadre du plan de départ volontaire signé le 06/03/2017 et dont la période d'ouverture au volontariat s'est achevée le 30/11/2017.

Pour les salariés qui ont accepté de partir dans le cadre du parcours D : « Dispositifs d'accompagnement de fin de carrière » et qui effectuent leur préavis à mi-temps, la société s'est engagée à prendre en charge les cotisations de retraites calculées comme si le salarié avait poursuivi son activité à temps complet.

Engagements donnés

Dans le cadre de la gestion du CICE, la société incluant le CICE de la société Eurosud Communication a cédé à l'organisme de financement BPI France Financement, les créances qu'elle détient sur l'Etat au titre du CICE de l'année 2017 pour un total de 953 K€ (165 K€ pour Eurosud).

Un préfinancement a été obtenu à hauteur de 821 K€ (156 K€ pour Eurosud).

Le jugement du 7 novembre 2014 avait prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise. Cette dernière a été reconduite par jugement du Tribunal de Commerce de Nice en date du 6 novembre 2016, le 7 décembre 2016 une requête auprès du tribunal de commerce de Nice autorise la levée de la clause d'inaliénabilité portant sur l'actif immobilier figurant au cadastre de la manière suivante section OH n°417 lieu dit boulevard du Mercantour en vue de la constitution d'une hypothèque en 1^{er} rang au profit de l'URSSAF PACA sur ce bien.

Engagements reçus

Dans le cadre d'un protocole signé avec l'URSSAF le 7/12/2016, il a été convenu que les cotisations patronales déclarées au titre de la régularisation annuelle de l'année 2015 et des mois de février et mars 2016 des sociétés AZUR DISTRIBUTION et SCIC NICE MATIN pouvaient être réglées en 36 mensualités à compter du 1er janvier 2017.

La SCI NICE MATIN s'est portée garante de ces deux sociétés pour le respect des termes de ce protocole pour une durée de 48 mois à compter de sa signature.

Pour garantir cet engagement, cette société s'est par ailleurs engagée à consentir une hypothèque en premier rang au profit de l'URSSAF sur la parcelle N° 417 section OH située 214 Boulevard du MERCANTOUR à NICE.

Au 31/12/2020 le montant restant dû à l'URSSAF est de 0 K€.

Un nouvel échéancier concernant les mois de novembre et décembre 2020 a été mis en place pour un montant de 2 897K€ + 2 échéances restant du moratoire des mois de Avril et Mai 2020 suite aux mesures gouvernementales d'aides aux entreprises.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 550 576		120 177
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	19 359		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	4 990 816		218 773
Installations générales, agenc., aménag.	355 173		13 573
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	40 228		18 582
Emballages récupérables et divers	2 236		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 407 811		250 927
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	25 834 929		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 150 839		1 591 915
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 985 769		1 591 915
TOTAL GENERAL	43 944 155		1 963 019

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			11 670 752	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		6 924	12 435	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			5 209 588	
Installations générales, agencements divers		9 510	359 236	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			58 810	
Emballages récupérables et divers			2 236	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 434	5 642 305	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			25 834 929	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 973 236	769 519	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 973 236	26 604 448	
TOTAL GENERAL		1 989 670	43 917 505	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686 418	103 563		789 981
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	1 518	1 848	1 783	1 582
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 951 283	453 214		2 404 497
Installations générales, agenc. et aménag. divers	165 319	24 262	7 932	181 649
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 761	2 994		23 755
Emballages récupérables, divers	2 236			2 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 141 116	482 318	9 715	2 613 719
TOTAL GENERAL	2 827 534	585 881	9 715	3 403 700

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
SCI NICE MATIN SIEGE	1 -232 715	100			915 000	
SCI NICE MATIN AGENCES PACA	1 3 568 226	99			3 440 000	
SNC NMTV	8 000 506 652	100		16	500 000	
SARL LES EDITIONS GILLETTA	52 890 -84 061	100		41	200 000	
SAS NM EVENTS	1 000 -259 296	100		10	690 000	
SCI AGENCE MONACO	1 -2 035	99			2 350	
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
AUTRES PARTICIPATIONS						
EURL NM TRAINING	1 000 -146 651	100			17 000	
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	453 616	91 425	95 000	450 041
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	5 869 760	3 428 989	1 686 607	7 612 142
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	858 440	136 082	269 764	724 758
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	7 181 816	3 656 496	2 051 371	8 786 941
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 162 054			3 162 054
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 001			1 001
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	360 257	81 363	18 329	423 290
Autres dépréciations	1 136 500	75 000	304 500	907 000
DEPRECIATIONS	4 659 812	156 363	322 829	4 493 345
TOTAL GENERAL	11 841 628	3 812 859	2 374 200	13 280 286
Dotations et reprises d'exploitation		247 787	459 353	
Dotations et reprises financières		136 082	269 764	
Dotations et reprises exceptionnelles		3 428 989	1 645 083	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	769 519	769 519	
Clients douteux ou litigieux	565 547	565 547	
Autres créances clients	4 697 278	4 697 278	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 102 916	2 102 916	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	570 140	570 140	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 856 703	1 856 703	
Débiteurs divers	2 524 498	2 524 498	
Charges constatées d'avance	363 081	363 081	
TOTAL GENERAL	13 449 682	13 449 682	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	821 502	821 502		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	40	40		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 264 238	8 264 238		
Personnel et comptes rattachés	3 501 610	3 501 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 784 802	6 784 802		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 779 527	1 779 527		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	968 564	968 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85 671	85 671		
Groupe et associés	31 248 651	31 248 651		
Autres dettes	3 553 465	3 553 465		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 773 038	2 773 038		
TOTAL GENERAL	59 781 107	59 781 107		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 625			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 242 129			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	INT COURUS S/EMPRUNT		224 062,50	-224 062,50
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			224 062,50	-224 062,50
DETtes FOURNISSEURS CPtes RATTACH				
40811000	FOUR FACT NON PARVEN	24 898,45	73 611,25	-48 712,80
40880000	FOUR FNP MANUEL	1 018 662,11	1 078 160,23	-59 498,12
TOTAL DETtes FOURNISSEURS CPtes RATTACH		1 043 560,56	1 151 771,48	-108 210,92
AUTRES DETtes				
41980100	CLIENTS AAE AUX.		7 200,00	-7 200,00
41980110	DIFF FRCE INV RENTRE		2 277,61	-2 277,61
41980120	DIFF ETRA INV RENTRE		7 438,39	-7 438,39
46860220	CAP HONORAIRES CORRE	41 329,00	63 340,00	-22 011,00
46860253	CAP FRAIS REDACTION	32 684,00	37 758,00	-5 074,00
TOTAL AUTRES DETtes		74 013,00	118 014,00	-44 001,00
DETtes FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROV CONG PAYE	3 309 730,00	3 443 632,00	-133 902,00
42860000	PERS CHARGE A PAYER	78 300,00	145 682,00	-67 382,00
42861000	PERS DIVERS CAP		290 000,00	-290 000,00
42862000	DETTE RTT PORTEURS	26 829,20	30 920,32	-4 091,12
42863000	PERS CAP 13Â°MOIS		1 511 766,00	-1 511 766,00
43861000	CH SOC S/DETtes PERS		60 715,00	-60 715,00
43862200	CH SOC S/DETTE RTT	8 286,76	9 484,51	-1 197,75
43868000	CHARGES SOC SUR CP	1 271 181,00	1 294 333,00	-23 152,00
43868200	CHARGES SOC S/13Â°M		613 779,00	-613 779,00
43868230	ORGANISME CITEO	20 392,00	26 000,00	-5 608,00
43868320	CAISSE URSSAF		105 400,00	-105 400,00
44860000	ETAT CH A PAYER DIV.	14 949,00	10 372,00	4 577,00
44861000	ETAT TAXE D'APPRENTI	96 221,15		96 221,15
44863000	ETAT FORM PROF CONT	341 228,72	299 679,24	41 549,48
44863030	PS ETAT FPC		369 047,23	-369 047,23
44865000	CAP IMPOTS DIVERS	79 078,00	208 392,00	-129 314,00
44865100	CAP PS ORGANIC	105 474,00	105 474,00	
44868000	ETAT CH FISC SUR CP	92 847,00	94 337,00	-1 490,00
44868200	CH FISC S/DETT PERS	828,40	46 301,23	-45 472,83
TOTAL DETtes FISCALES ET SOCIALES		5 445 345,23	8 665 314,53	-3 219 969,30
TOTAL CHARGES A PAYER		6 562 918,79	10 159 162,51	-3 596 243,72

Charges et produits constatés
d'avance

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48606010	CH CONST AV AVEC TVA	328,55		328,55
48606020	C.C.A.V. AV TVA LETT	352 552,78	178 145,42	174 407,36
48606220	COMM CONST AVANCE		3 127,62	-3 127,62
48606870	CCA BONS D'ACHATS	7 190,00	13 040,00	-5 850,00
48606880	AUTRE CCA	3 010,00	497,00	2 513,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		363 081,33	194 810,04	168 271,29
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710025	ABO KIDS MATIN	-225,05	-451,10	226,05
48710026	ABO ADRESSES MAIL	-12 288,27	-5 383,87	-6 904,40
48710052	ABO PORT-POSTES NM	-1 574 609,81	-1 700 112,35	125 502,54
48710053	ABO PORT-POSTES VM	-1 020 855,00	-1 110 204,44	89 349,44
48710058	ABO NUMERIQUES VM	-59 536,77	-50 333,91	-9 202,86
48710059	ABO NUMERIQUES NM	-105 522,63	-90 894,66	-14 627,97
48864741	ABO TITRES REPAS		-497,00	497,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-2 773 037,53	-2 957 877,33	184 839,80

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41880000	CLIENTS FAE AUX.	144 892,54	19 736,70	125 155,84
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		144 892,54	19 736,70	125 155,84
AUTRES CREANCES				
44870000	ETAT PDT A RECEVOIR		91 659,00	-91 659,00
TOTAL AUTRES CREANCES			91 659,00	-91 659,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		144 892,54	111 395,70	33 496,84

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 496 001	1 648 000		1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-9 275 335
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-9 275 335
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		1 648 000
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	75 354	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	8 703 415	
	SOLDE	7 130 769
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-16 406 104

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019	%
JOURNAUX	41 885 778		41 885 778	43 627 297	-3,99 %
PUBLICITE NETTE	20 674 854		20 674 854	27 453 493	-24,69 %
VENTES DE MARCHANDISES	140 292		140 292	92 530	51,62 %
PRODUITS RESIDUELS	33 077		33 077	58 347	-43,31 %
PRESTATIONS PORTAGE	1 235 342		1 235 342	1 276 025	-3,19 %
ACTIVITES ANNEXES	2 913 581		2 913 581	5 239 013	-44,39 %
TOTAL	66 882 924		66 882 924	77 746 705	-13,97 %

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amendes et pénalités Dons	3 785	'67120000 - 67130020
Autres gains fournisseurs	128 078	67180000
Charges sociales sur départs	285 440	'67180120-67180130
Clauses de cession	1 693 671	'67180010 - 67180012
Indemnités CICE 2015-2016-2017	66 452	67180000
Indemnités de départs	1 777 648	'671801-671800
Charges de restructuration	11 580	67180000
Honoraires	151 301	67180000
Provisions départs	3 428 989	6875
Vnc des immob corporelles	6 719	67520000
TOTAL	7 553 663	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Profit sur PS	3 434 329	77180000
Reprise provision 2015	70 000	78751000
Fournisseurs gain échange 2019	25 000	77200000
Gains sur clients créditeurs	70 881	77180000
proces litiges transactionnels	120 827	77180000
Quote part de subvention	75 355	77710000
Reprises provisions départs	1 575 083	'78750200-78755000
Divers	28 811	77180000
TOTAL	5 400 286	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
AVENIR DEVELOPPEMENT 95 Rue de Liège 4000 Liege		3 296 000	50,74 %

	FILIALES								
POSTES	NMTV PRODUCTIONS	GILLETTA	NMTV	SAS NM EVENTS	SCI NM SIEGE	NM TRAINING	SCIC NICE MATIN	SCI AGENCES PACA	SCI MONACO
Participations (brutes)		1	2	1 000	24 651 733	1 000		1 172 298	0,99
Créances diverses									
Créances clients et comptes rattachés		19 215	11 948	10 070		157 686	51 358		
Prêts et avances consenties	20 500	200 000		690 000	915 000	17 000			2 350
Emprunts et dettes financières diverses			500 000					3 440 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 990		526 727	118 871			22 536	
Autres dettes				113 460					
Produits de participation									
Autres produits financiers									
Charges financières									

GROUPE NICE-MATIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.496.001 euros
Siège social : 214 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice
807 856 596 RCS Nice
(ci-après la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 6 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 6 aout,

L'Associée unique, la société Avenir Développement,

A préalablement exposé ce qui suit :

Le 21 juin 2021, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) de l'exercice clos par la Société le 31 décembre 2020.

Lesdits comptes, le rapport de gestion et le rapport spécial ont été adressés à l'associée unique et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les délais légaux et réglementaires.

A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion et des Commissaires aux Comptes sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Jean-Louis PELÉ en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Anthony MAAREK et de Monsieur Xavier NIEL pour une durée de deux années ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT ;
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISIONS : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.



GROUPE NICE-MATIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.496.001 euros
Siège social : 214 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice
807 856 596 RCS Nice
(ci-après la « Société »)

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice 2020 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée unique constate un déficit de l'exercice s'élevant à -8.703.415,02 € et décide d'affecter cette perte entièrement au report à nouveau dont le solde s'établirait désormais à - 29.763.396,27 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établiraient désormais à -16.406.104,98 €.

Les résultats de l'exercice ne permettent donc pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Le Président rappelle que, par décision des associés en date du 14 avril 2020, il a été décidé, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'Associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION-CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME DECISION – RATIFICATION DE LA NOMINATION PROVISOIRE D'UN ADMINISTRATEUR

L'associée unique décide de ratifier la nomination de **Monsieur Jean-Louis PELÉ**, né le 22 février 1968 à Châteaubriand de nationalité française, demeurant 17 rue Cino Del Duca 75 017 Paris, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe MARE, démissionnaire, pour une durée de deux années.

CINQUIEME DECISION – RENOUELEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR ANTHONY MAAREK ET DE MONSIEUR XAVIER NIEL

L'Associée unique décide de renouveler, pour une durée de deux années, les mandats d'administrateurs de :



GROUPE NICE-MATIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.496.001 euros
Siège social : 214 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice
807 856 596 RCS Nice
(ci-après la « Société »)

- Monsieur Anthony, Léon MAAREK

Née le 8 janvier 1976 à FONTENAY SOUS BOIS (94)
De nationalité française
Demeurant 16 rue de la ville l'Evêque, 75008 PARIS

- Monsieur Xavier, Bruno, Hervé NIEL

Né le 25 août 1967 à MAISONS ALFORT (94)
De nationalité française
Demeurant 16 rue de la ville l'Evêque, 75008 PARIS

SIXIEME DECISION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE – NON-RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Associée unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT, dont le siège social est sis 19 rue Alphonse 1^{er} immeuble les mimosas, 06200 NICE, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 344 197 332, pour une durée de six exercices.

L'Associée unique décide de ne pas renouveler le mandat venu à expiration de Monsieur Jean-Claude MOREL, demeurant 19 rue Alphonse 1^{er}, 06200 NICE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

L'Associée unique prend acte que les mandats du cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, commissaire aux comptes suppléant, désignés par décision de l'associé unique en date du 16 décembre 2016, s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Fait à Nice, le 6 aout 2021
Le Président

AM.

Groupe Nice-Matin SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

FCA

Fiduciaire de Commissariat et d'Audit
Immeuble Les Mimosas, 19 rue Alphonse 1^{er}, 06200 Nice
Tel : +33 (0)4 93 83 86 36 - Fax : +33 (0)4 93 72 16 38
Groupeaudit@auditmed.fr

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de PACAC et à la CRCC
d'Aix en Provence

SA au capital de 160 000 € - RCS Nice 344 197 322

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59 - Fax: +33 (0)4 91 99 30 31
www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris Ile de France.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret
672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon,
Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg,
Toulouse.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Associés
Groupe Nice-Matin SAS
214 boulevard du Mercantour
06200 Nice

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Nice -Matin, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 1 « Faits marquants de l'exercice » décrivant les suites de la procédure de sauvegarde et le plan de continuation mis en place par la société, ainsi que le renforcement des fonds propres.
- la note « Règles et méthodes comptables » relative :
 - au principe de continuité d'exploitation sous-tendue par le soutien financier de la société mère ;
 - aux immobilisations corporelles et incorporelles qui figurent au bilan de la société et qui incluent notamment un fonds commercial de 10,7 millions d'euros, essentiellement composé de titres de presse pour un total de 7,5 millions d'euros ;
 - aux produits et charges exceptionnels qui comprennent notamment les créances non produites au passif de sauvegarde ou rejetés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables :

- Votre société a constitué des provisions pour couvrir les risques liés à son activité selon les modalités décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe. Le montant des provisions s'élève à 8.786.941 €.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Les fonds de commerce inscrits à l'actif sont valorisés en valeur nette à 7.489.793 €. Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles, la société a procédé à un test de dépréciation des fonds de commerce. La valeur recouvrable qui ressort du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable des actifs.

Nos travaux ont consisté à s'assurer de la correcte évaluation de ces fonds de commerce, à apprécier les estimations faites par la direction et à vérifier le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe relative à ce test de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations relatives aux délais de paiement figurant dans le rapport de gestion sont incomplètes.

Responsabilités de la direction et des personnes relevant de l'article L. 823-16 relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice et à Marseille, le 9 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

FCA

PricewaterhouseCoopers Audit

 Yves Maurer

Yves Maurer
Associé

 Frank Vanhal

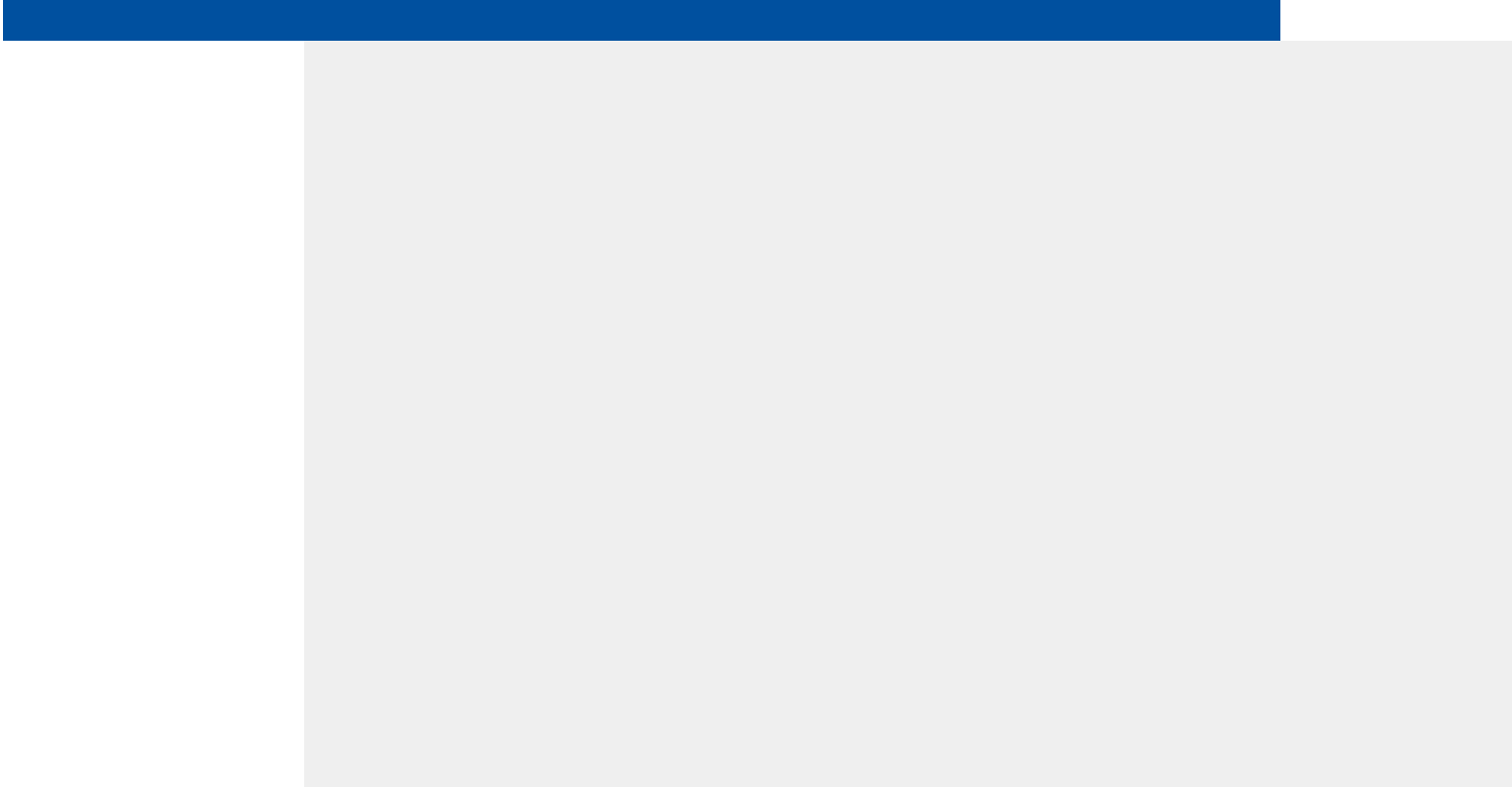
Frank Vanhal
Associé

GROUPE NICE MATIN

214 boulevard du Mercantour

06200 NICE

Comptes au 31/12/2020



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 018 905	789 981	228 925	212 311
Fonds commercial	10 651 847	3 162 054	7 489 793	7 489 793
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	12 435	1 582	10 853	17 842
Installations techniques, matériel, outillage	5 209 588	2 404 497	2 805 092	3 039 533
Autres immobilisations corporelles	420 281	207 640	212 641	209 320
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 834 929	1 001	25 833 928	25 833 928
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	769 519		769 519	1 150 839
ACTIF IMMOBILISE	43 917 505	6 566 755	37 350 750	37 953 566
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	865 796		865 796	1 001 849
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 262 825	423 290	4 839 534	5 732 678
Autres créances	7 054 257	907 000	6 147 257	5 867 485
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	2 595 524		2 595 524	6 126 512
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	363 081		363 081	194 810
ACTIF CIRCULANT	16 141 483	1 330 290	14 811 193	18 923 334
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	60 058 988	7 897 045	52 161 943	56 876 900

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 6 496 001)	6 496 001	4 848 001
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 554 530	6 554 530
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-21 059 981	-13 846 491
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-8 703 415	-7 213 490
Subventions d'investissement	306 761	382 115
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-16 406 105	-9 275 335
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 174 799	1 312 056
Provisions pour charges	7 612 142	5 869 760
PROVISIONS	8 786 941	7 181 816
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	821 502	2 492 667
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	40	977 481
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 264 238	9 387 787
Dettes fiscales et sociales	13 034 503	16 762 429
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	85 671	94 366
Autres dettes	34 802 116	26 297 812
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 773 038	2 957 877
DETTES	59 781 107	58 970 420
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	52 161 943	56 876 900

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	140 292		140 292	92 530
Production vendue de biens	40 677 730		40 677 730	43 685 825
Production vendue de services	26 064 902		26 064 902	33 968 350
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	66 882 924		66 882 924	77 746 705
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			506 299	522 847
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 088 794	738 587
Autres produits			274 969	240 481
PRODUITS D'EXPLOITATION			68 752 987	79 248 620
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			136 322	86 037
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			3 696 187	4 899 417
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			136 053	250 157
Autres achats et charges externes			26 731 454	31 835 892
Impôts, taxes et versements assimilés			1 521 685	1 340 898
Salaires et traitements			30 085 511	32 110 231
Charges sociales			12 053 755	12 283 396
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			585 881	656 367
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			155 261	860 692
Dotations aux provisions			91 425	542 227
Autres charges			105 776	240 500
CHARGES D'EXPLOITATION			75 299 309	85 105 814
RESULTAT D'EXPLOITATION			-6 546 323	-5 857 194
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				11 357
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			115	31 753
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 437	95 909
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			269 764	59 298
Différences positives de change			38	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			272 354	186 964
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			136 082	147 933
Intérêts et charges assimilées			139 845	169 333
Différences négatives de change			141	44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			276 068	317 310
RESULTAT FINANCIER			-3 714	-130 345
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-6 550 036	-5 976 182

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 679 848	262 030
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75 355	75 559
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 645 083	995 797
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 400 286	1 333 386
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 117 957	2 130 093
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 719	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	3 428 989	440 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 553 665	2 570 693
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 153 379	-1 237 307
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	74 425 627	80 780 328
TOTAL DES CHARGES	83 129 042	87 993 817
BENEFICE OU PERTE	-8 703 415	-7 213 490

Annexes

1 - Faits marquants de l'exercice

Epidémie de COVID-19

À partir du mois de mars 2020, les mesures prises par le Gouvernement afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 ont perturbé les activités de la Société qui a dû adapter son organisation (recours à l'activité partielle pour une partie du personnel, disponibilité de personnel, mise en place du télétravail, renégociations des délais de règlements des dettes sociales et fiscales, etc.).

Les impacts de l'épidémie sur l'activité de la société affectent l'ensemble des comptes et certains éléments ne peuvent être isolés des autres évolutions de la période. L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets de l'événement jugés pertinents. L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat d'exploitation.

Impacts de la crise

L'impact de la crise sanitaire sur la performance de la société se traduit principalement par :

- Une diminution des revenus publicitaires issus de la diffusion de (5 503) K€ sur 2020 par rapport à 2019 ;
- Une diminution de l'activité événementielle de (1 667) K€ sur 2020 par rapport à 2019 qui est au point mort depuis mars 2020.

Impacts des mesures de soutien dont la Société a bénéficié

La société a bénéficié d'aides gouvernementales relatives aux mesures de chômage partiel pour un montant de 573 K€ (hors incidence des charges sociales), présentées en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat de la période.

La société a également bénéficié d'une extension du délai de paiement des cotisations Urssaf des mois de novembre et décembre 2020 pour un montant de 2 897 K€ augmentant ainsi le niveau des dettes sociales au bilan au 31 décembre 2020.

La société n'a pas fait de demande pour bénéficier de Prêt Garanti par l'Etat.

Jugements et incertitudes

À la clôture 2020, les estimations et hypothèses sur lesquelles la direction exerce son jugement ont été révisées pour prendre en compte les effets de la crise liée à la Covid-19, notamment pour :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles ;
- L'évaluation des stocks et des créances clients.

Au 31 décembre 2020, ces incertitudes n'ont pas conduit à remettre en cause de manière sensible les estimations et jugements utilisés par la Société. Les estimations comptables sont toutefois réalisées dans un contexte de crise sanitaire et économique dont les conséquences rendent difficiles l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme.

Clôture de la procédure de Sauvegarde

Par jugement en date du 26 mars 2020, le Tribunal de Commerce de Nice a validé le plan de sauvegarde présenté par NJJ Holding qui inclut les principaux points suivants :

- Mise à disposition d'une enveloppe de 35,0m€ sur 2020 et 2021 pour financer notamment l'apurement du passif, les départs volontaires (y compris liés la clause de cession) et les investissements industriels ;
- Maintien de la propriété directe ou indirecte des titres détenus ou à détenir dans Nice-Matin pour une durée de 5 ans ;
- Conservation pour une durée de 5 ans des actifs immobiliers du siège social de Nice-Matin à Nice ;
- Acquisition de 100% du Groupe Nice-Matin avant fin 2020 ;

- Non distribution de dividendes aux associés de Nice-Matin au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 ;
- Absence de licenciement contraint, les modalités de réalisation du Plan de Départs Volontaires 2020 ainsi que la mise en œuvre de la clause de cession pour les journalistes devront être discutées avec les partenaires sociaux ;
- Préservation de la liberté rédactionnelle.

Renforcement des fonds propres

L'Avenir Développement et la SCIC Nice-Matin ont conclu le 10 novembre 2016 un pacte d'associés relatif à la société Groupe Nice-Matin aux termes duquel l'Avenir Développement bénéficie notamment d'une option d'achat consentie par la SCIC Nice-Matin et portant sur la totalité des titres de Groupe Nice-Matin détenus par la SCIC Nice-Matin.

L'Avenir Développement et la SCIC Nice-Matin ont conclu le 13 février 2020 un accord relatif à la société Groupe Nice-Matin afin de modifier certaines stipulations de l'option d'achat et de prévoir les modalités permettant le renforcement des fonds propres de Groupe Nice-Matin.

Dans le cadre de l'Avenant à cet accord signé le 13 avril 2020, l'Avenir Développement et la SCIC Nice-Matin ont renforcé le 26 juin 2020 les fonds propres de la société Groupe Nice-Matin par incorporation d'une quote-part du compte courant de l'Avenir Développement pour 1,6m€ par une augmentation de capital en numéraire par voie d'émission de 1.648.000 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune.

A la suite de cette opération L'Avenir Développement détient 50,74% du capital social et des droits de vote de la société Groupe Nice-Matin et la SCIC Nice-Matin 49,26%.

2 - Composition du capital social

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres			31/12/2020
Capital social			6 496 001,00€
Prime d'émission			6 554 529,64€
Réserve légale			
Report à nouveau			-21 059 981,25€
Résultat de l'exercice			-8 703 415,02€
Subventions d'investissement			306 760,65€
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres			-16 406 104,98€

L'associé Avenir Développement détient 50,74 % du capital avec 3 296 000 actions, la SCIC détient 49,26 % du capital avec 3 200 001 actions.

Les BSA 2 qui devaient être exercés au plus tard le 31 décembre 2019, n'ont pas été exercés.

3 - Effectif du personnel au 31/12/2020

Cadres	:	344
Non Cadres	:	<u>428</u>
		772

4 - Provisions pour risques et charges :

Provision pour risques financiers	
NM Events	259 296
NM Training	146 651
Gilletta	84 061
SCI NM	232 715
SCI Monaco	2 035
Provision litiges	450 041
Provision pour départs (ex Eurosud communication)	80 695
Provision pour départs exceptionnels	235 000
Provision pour départs PDV	3 065 617
Provision indemnité départ retraite	1 105 192
Provision Clauses de cessions	3 125 638

	8 786 941

5 - Montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des membres des organes de direction n'est pas donnée car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

6 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice est de 75 000 euros.

Les transferts de charges sont composés essentiellement de charges de personnel mis à disposition et de refacturations de prestations de services à d'autres entités du Groupe.

7 - Identité de la société consolidante

Notre société est détenue à 50,74% par l'Avenir Développement, la société SAS Groupe Nice Matin et ses filiales seront ensuite consolidées dans les états financiers de la Société Avenir Développement.

8 - Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées en leur valeur nominale. Le poste des "Disponibilités" s'élève au terme de l'exercice 2020 à 2 595 524 euros (dont 953 115 € de préfinancement CICE) contre 6 126 512 euros à la clôture du 31 décembre 2019.

9 - Evénements post-clôture

Poursuite de l'épidémie de COVID-19

Le début de l'année 2021 a été marqué par la reconduction des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement (couvre-feu, fermeture d'établissement accueillant du public, mesures de soutien financier, etc.) engendrant la poursuite du plan de continuation de l'activité mise en place par la société (recours à l'activité partielle pour une partie du personnel, mise en place du télétravail, renégociations des délais de règlements des dettes sociales et fiscales, etc.).

Ces événements ont été pris en compte par la société dans ses prévisions budgétaires 2021.

Plan de départs volontaires 2021

Un plan de départs volontaires qui couvrira les différents services sera mis en place à partir du 2^{ème} semestre 2021 afin d'ajuster la masse salariale et adapter la structure de coûts de la société compte tenu des perspectives de développement et de rentabilité. Les conditions de ce plan de départs volontaires sont en cours de discussion avec les partenaires sociaux avant sa mise en œuvre et après définition des modes d'organisations au sein des différents services.

Pour permettre la mise en œuvre du plan de départs volontaires et maintenir la qualité et la performance des différents services de la société, les directions de chacun des pôles présenteront les mesures de réorganisations qui feront l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux :

- Les nouvelles organisations permettront le départ d'environ 65 salariés entre 2021 et 2022 en s'appuyant notamment sur des départs volontaires en mesures d'âges ou dans le cadre de projets personnels ;
- La société mettra en œuvre des moyens de formation adéquats pour faciliter l'accompagnement des salariés qui désireraient bénéficier d'une mobilité au sein de l'entreprise ou réaliser un nouveau projet professionnel ;
- Une commission de suivi du plan de départs volontaires sera créée, supervisée par la Direction des Ressources Humaines pour notamment garantir que les économies attendues sur la masse salariale seront réellement réalisées.

Acquisition de 100% des titres de la société SAS Groupe Nice-Matin

Dans le cadre de l'obtention au cours du 1^{er} semestre 2021 de l'agrément ministériel quant à la transformation de la SCIC Nice-Matin en société anonyme, l'Avenir Développement exercera conformément aux termes et conditions stipulés par le Pacte d'Associés du 1^{er} février 2020 son option d'achat sur la totalité des actions détenus par la SCIC Nice-Matin moyennant un prix d'exercice de 5 000 K€.

A la suite de cette opération, l'Avenir Développement détiendra 100% du capital social et des droits de vote de la société SAS Groupe Nice-Matin.

Renforcement des fonds propres

Dans le cadre de l'obligation de reconstitution des capitaux propres prévue par l'article L. 626-3 du Code de commerce, l'Avenir Développement va renforcer sur le 1^{er} semestre 2021 les fonds propres de la société Groupe Nice-Matin par incorporation en capital du compte courant de l'Avenir Développement pour 16,1m€ ramenant la situation nette de la société Groupe Nice-Matin à (0,4)m€.

Nomination de Jean-Louis PELE en tant que Président Directeur Général du Groupe

Nomination de Jean-Louis PELE en tant que Président Directeur Général du Groupe Nice-Matin en remplacement d'Anthony MAAREK afin d'accélérer la transformation de ce dernier en s'appuyant sur les équipes qui ont mené à bien la première phase du plan de transformation.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 52 162 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 703 K€.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation :
 - L'épidémie de COVID-19 a généré une incertitude sur l'activité de nombreux secteurs dont le secteur dans lequel évolue la Société. A la date d'arrêt des comptes la Direction de la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
 - La SAS Groupe Nice Matin peut compter sur le soutien financier de la Société Mère Avenir Développement permettant d'assurer la continuité d'exploitation.
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier le cas échéant.

Au 31 décembre 2020, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le poste fonds commercial s'élève à 10 652 K€ brut et se compose des titres de presse d'une valeur de 7 458 K€, d'un droit au bail de 32 K€ et d'un fonds commercial Azur Distribution pour 1 761 K€ déprécié en totalité et depuis le 31/12/2017 le fonds commercial d'Eurosud Communication pour 1 401 K€ déprécié en totalité

Le fonds de commerce inscrit au bilan est constitué des titres de presse Nice Matin, Var Matin et Monaco Matin.

Conformément au règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, les fonds de commerce ne sont pas amortis, en raison de l'absence d'échéance quant à la durée de leur exploitation mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immobilisation avec sa valeur recouvrable, déterminée comme le montant le plus élevé entre sa juste valeur minorée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur minorée des coûts de cession est privilégiée dans les rares cas où une opération récente sur les actifs concernés rend l'information disponible et fiable. Dans l'essentiel des cas, la valeur d'utilité est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Dans ce cadre les principales hypothèses retenues sont :

- La projection à 5 ans réalisée par le Groupe qui tient compte d'un marché de la presse tendu caractérisé par l'érosion structurelle de la diffusion ;
- Le taux de croissance à long terme retenu de 0,5% qui reflète la volonté du Groupe de faire évoluer son business model vers le digital à plus forte valeur ajoutée ;
- Un taux d'actualisation de 7,1% appliqué aux flux de trésorerie.

La valeur recouvrable qui ressort du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable des actifs.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation ont été constituées et s'élèvent à une valeur de 1 K€ au 31 décembre 2020.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 et 15 ans ;
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans ;
- Matériel informatique : 2 à 5 ans ;
- Mobilier : 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique charges d'exploitation.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les créances fournisseurs, les dettes sociales ou fiscales non produites au passif de sauvegarde ou rejetées ont été appréhendés en profits exceptionnels sur l'exercice, elles s'élèvent pour les fournisseurs 520k€, les dettes sociales et fiscales 1 700k€, les autres profits 1 200k€.

Indemnités de fin de carrières

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel ainsi qu'une probabilité de départ à 67 ans.

Au 31 décembre 2020, le montant de la provision pour indemnité de retraite comptabilisé est de 1 105K€.

Nos engagements de retraite ont été comptabilisés en application du règlement ANC 2013-02.

Hypothèses de calculs retenues :

- Modalités de départ : conventions collectives ;
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans ;
- Turn over : 12% (26.52% pour les porteurs de presse) ;
- Taux d'actualisation : 0,6% ;
- Taux d'accroissement des salaires : néant ;
- Table de mortalité hommes / femmes ;
- Taux de charges sociales : 40%.

Engagements hors bilan

Dans le cadre du plan de départ volontaire signé le 06/03/2017 et dont la période d'ouverture au volontariat s'est achevée le 30/11/2017.

Pour les salariés qui ont accepté de partir dans le cadre du parcours D : « Dispositifs d'accompagnement de fin de carrière » et qui effectuent leur préavis à mi-temps, la société s'est engagée à prendre en charge les cotisations de retraites calculées comme si le salarié avait poursuivi son activité à temps complet.

Engagements donnés

Dans le cadre de la gestion du CICE, la société incluant le CICE de la société Eurosud Communication a cédé à l'organisme de financement BPI France Financement, les créances qu'elle détient sur l'Etat au titre du CICE de l'année 2017 pour un total de 953 K€ (165 K€ pour Eurosud).

Un préfinancement a été obtenu à hauteur de 821 K€ (156 K€ pour Eurosud).

Le jugement du 7 novembre 2014 avait prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise. Cette dernière a été reconduite par jugement du Tribunal de Commerce de Nice en date du 6 novembre 2016, le 7 décembre 2016 une requête auprès du tribunal de commerce de Nice autorise la levée de la clause d'inaliénabilité portant sur l'actif immobilier figurant au cadastre de la manière suivante section OH n°417 lieu dit boulevard du Mercantour en vue de la constitution d'une hypothèque en 1^{er} rang au profit de l'URSSAF PACA sur ce bien.

Engagements reçus

Dans le cadre d'un protocole signé avec l'URSSAF le 7/12/2016, il a été convenu que les cotisations patronales déclarées au titre de la régularisation annuelle de l'année 2015 et des mois de février et mars 2016 des sociétés AZUR DISTRIBUTION et SCIC NICE MATIN pouvaient être réglées en 36 mensualités à compter du 1er janvier 2017.

La SCI NICE MATIN s'est portée garante de ces deux sociétés pour le respect des termes de ce protocole pour une durée de 48 mois à compter de sa signature.

Pour garantir cet engagement, cette société s'est par ailleurs engagée à consentir une hypothèque en premier rang au profit de l'URSSAF sur la parcelle N° 417 section OH située 214 Boulevard du MERCANTOUR à NICE.

Au 31/12/2020 le montant restant dû à l'URSSAF est de 0 K€.

Un nouvel échéancier concernant les mois de novembre et décembre 2020 a été mis en place pour un montant de 2 897K€ + 2 échéances restant du moratoire des mois de Avril et Mai 2020 suite aux mesures gouvernementales d'aides aux entreprises.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 550 576		120 177
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	19 359		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	4 990 816		218 773
Installations générales, agenc., aménag.	355 173		13 573
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	40 228		18 582
Emballages récupérables et divers	2 236		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 407 811		250 927
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	25 834 929		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 150 839		1 591 915
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 985 769		1 591 915
TOTAL GENERAL	43 944 155		1 963 019

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			11 670 752	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		6 924	12 435	
Installations techn., matériel et outillages ind.			5 209 588	
Installations générales, agencements divers		9 510	359 236	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			58 810	
Emballages récupérables et divers			2 236	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 434	5 642 305	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			25 834 929	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 973 236	769 519	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 973 236	26 604 448	
TOTAL GENERAL		1 989 670	43 917 505	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	686 418	103 563		789 981
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	1 518	1 848	1 783	1 582
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 951 283	453 214		2 404 497
Installations générales, agenc. et aménag. divers	165 319	24 262	7 932	181 649
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 761	2 994		23 755
Emballages récupérables, divers	2 236			2 236
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 141 116	482 318	9 715	2 613 719
TOTAL GENERAL	2 827 534	585 881	9 715	3 403 700

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Val. nette	Titres Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
SCI NICE MATIN SIEGE	1 -232 715	100			915 000	
SCI NICE MATIN AGENCES PACA	1 3 568 226	99			3 440 000	
SNC NMTV	8 000 506 652	100		16	500 000	
SARL LES EDITIONS GILLETTA	52 890 -84 061	100		41	200 000	
SAS NM EVENTS	1 000 -259 296	100		10	690 000	
SCI AGENCE MONACO	1 -2 035	99			2 350	
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
AUTRES PARTICIPATIONS						
EURL NM TRAINING	1 000 -146 651	100			17 000	
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				
		0,00				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges	453 616	91 425	95 000	450 041
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	5 869 760	3 428 989	1 686 607	7 612 142
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	858 440	136 082	269 764	724 758
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	7 181 816	3 656 496	2 051 371	8 786 941
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 162 054			3 162 054
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 001			1 001
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	360 257	81 363	18 329	423 290
Autres dépréciations	1 136 500	75 000	304 500	907 000
DEPRECIATIONS	4 659 812	156 363	322 829	4 493 345
TOTAL GENERAL	11 841 628	3 812 859	2 374 200	13 280 286
Dotations et reprises d'exploitation		247 787	459 353	
Dotations et reprises financières		136 082	269 764	
Dotations et reprises exceptionnelles		3 428 989	1 645 083	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES		Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		769 519	769 519	
Clients douteux ou litigieux		565 547	565 547	
Autres créances clients		4 697 278	4 697 278	
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		2 102 916	2 102 916	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		570 140	570 140	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses				
Groupe et associés		1 856 703	1 856 703	
Débiteurs divers		2 524 498	2 524 498	
Charges constatées d'avance		363 081	363 081	
TOTAL GENERAL		13 449 682	13 449 682	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine		821 502	821 502		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		40	40		
Fournisseurs et comptes rattachés		8 264 238	8 264 238		
Personnel et comptes rattachés		3 501 610	3 501 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 784 802	6 784 802		
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		1 779 527	1 779 527		
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		968 564	968 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		85 671	85 671		
Groupe et associés		31 248 651	31 248 651		
Autres dettes		3 553 465	3 553 465		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		2 773 038	2 773 038		
TOTAL GENERAL		59 781 107	59 781 107		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		40 625			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 242 129			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	INT COURUS S/EMPRUNT		224 062,50	-224 062,50
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			224 062,50	-224 062,50
DETtes FOURNISSEURS CPtes RATTACH				
40811000	FOUR FACT NON PARVEN	24 898,45	73 611,25	-48 712,80
40880000	FOUR FNP MANUEL	1 018 662,11	1 078 160,23	-59 498,12
TOTAL DETtes FOURNISSEURS CPtes RATTACH			1 043 560,56	-108 210,92
AUTRES DETtes				
41980100	CLIENTS AAE AUX.		7 200,00	-7 200,00
41980110	DIFF FRCE INV RENTRE		2 277,61	-2 277,61
41980120	DIFF ETRA INV RENTRE		7 438,39	-7 438,39
46860220	CAP HONORAIRES CORRE	41 329,00	63 340,00	-22 011,00
46860253	CAP FRAIS REDACTION	32 684,00	37 758,00	-5 074,00
TOTAL AUTRES DETtes			118 014,00	-44 001,00
DETtes FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROV CONG PAYE	3 309 730,00	3 443 632,00	-133 902,00
42860000	PERS CHARGE A PAYER	78 300,00	145 682,00	-67 382,00
42861000	PERS DIVERS CAP		290 000,00	-290 000,00
42862000	DETTE RTT PORTEURS	26 829,20	30 920,32	-4 091,12
42863000	PERS CAP 13Â°MOIS		1 511 766,00	-1 511 766,00
43861000	CH SOC S/DETtes PERS		60 715,00	-60 715,00
43862200	CH SOC S/DETTE RTT	8 286,76	9 484,51	-1 197,75
43868000	CHARGES SOC SUR CP	1 271 181,00	1 294 333,00	-23 152,00
43868200	CHARGES SOC S/13Â°M		613 779,00	-613 779,00
43868230	ORGANISME CITEO	20 392,00	26 000,00	-5 608,00
43868320	CAISSE URSSAF		105 400,00	-105 400,00
44860000	ETAT CH A PAYER DIV.	14 949,00	10 372,00	4 577,00
44861000	ETAT TAXE D'APPRENTI	96 221,15		96 221,15
44863000	ETAT FORM PROF CONT	341 228,72	299 679,24	41 549,48
44863030	PS ETAT FPC		369 047,23	-369 047,23
44865000	CAP IMPOTS DIVERS	79 078,00	208 392,00	-129 314,00
44865100	CAP PS ORGANIC	105 474,00	105 474,00	
44868000	ETAT CH FISC SUR CP	92 847,00	94 337,00	-1 490,00
44868200	CH FISC S/DETT PERS	828,40	46 301,23	-45 472,83
TOTAL DETtes FISCALES ET SOCIALES			8 665 314,53	-3 219 969,30
TOTAL CHARGES A PAYER		6 562 918,79	10 159 162,51	-3 596 243,72

Charges et produits constatés
d'avance

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48606010	CH CONST AV AVEC TVA	328,55		328,55
48606020	C.C.A.V. AV TVA LETT	352 552,78	178 145,42	174 407,36
48606220	COMM CONST AVANCE		3 127,62	-3 127,62
48606870	CCA BONS D'ACHATS	7 190,00	13 040,00	-5 850,00
48606880	AUTRE CCA	3 010,00	497,00	2 513,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		363 081,33	194 810,04	168 271,29
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710025	ABO KIDS MATIN	-225,05	-451,10	226,05
48710026	ABO ADRESSES MAIL	-12 288,27	-5 383,87	-6 904,40
48710052	ABO PORT-POSTES NM	-1 574 609,81	-1 700 112,35	125 502,54
48710053	ABO PORT-POSTES VM	-1 020 855,00	-1 110 204,44	89 349,44
48710058	ABO NUMERIQUES VM	-59 536,77	-50 333,91	-9 202,86
48710059	ABO NUMERIQUES NM	-105 522,63	-90 894,66	-14 627,97
48864741	ABO TITRES REPAS		-497,00	497,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-2 773 037,53	-2 957 877,33	184 839,80

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41880000	CLIENTS FAE AUX.	144 892,54	19 736,70	125 155,84
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		144 892,54	19 736,70	125 155,84
AUTRES CREANCES				
44870000	ETAT PDT A RECEVOIR		91 659,00	-91 659,00
TOTAL AUTRES CREANCES			91 659,00	-91 659,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		144 892,54	111 395,70	33 496,84

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 496 001	1 648 000		1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-9 275 335
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-9 275 335
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		1 648 000
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	75 354	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	8 703 415	
	SOLDE	7 130 769
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-16 406 104

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019	%
JOURNAUX	41 885 778		41 885 778	43 627 297	-3,99 %
PUBLICITE NETTE	20 674 854		20 674 854	27 453 493	-24,69 %
VENTES DE MARCHANDISES	140 292		140 292	92 530	51,62 %
PRODUITS RESIDUELS	33 077		33 077	58 347	-43,31 %
PRESTATIONS PORTAGE	1 235 342		1 235 342	1 276 025	-3,19 %
ACTIVITES ANNEXES	2 913 581		2 913 581	5 239 013	-44,39 %
TOTAL	66 882 924		66 882 924	77 746 705	-13,97 %

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amendes et pénalités Dons	3 785	'67120000 - 67130020
Autres gains fournisseurs	128 078	67180000
Charges sociales sur départs	285 440	'67180120-67180130
Clauses de cession	1 693 671	'67180010 - 67180012
Indemnités CICE 2015-2016-2017	66 452	67180000
Indemnités de départs	1 777 648	'671801-671800
Charges de restructuration	11 580	67180000
Honoraires	151 301	67180000
Provisions départs	3 428 989	6875
Vnc des immob corporelles	6 719	67520000
TOTAL	7 553 663	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Profit sur PS	3 434 329	77180000
Reprise provision 2015	70 000	78751000
Fournisseurs gain échange 2019	25 000	77200000
Gains sur clients créditeurs	70 881	77180000
proces litiges transactionnels	120 827	77180000
Quote part de subvention	75 355	77710000
Reprises provisions départs	1 575 083	'78750200-78755000
Divers	28 811	77180000
TOTAL	5 400 286	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
AVENIR DEVELOPPEMENT 95 Rue de Liège 4000 Liege		3 296 000	50,74 %

	FILIALES								
POSTES	NMTV PRODUCTIONS	GILLETTA	NMTV	SAS NM EVENTS	SCI NM SIEGE	NM TRAINING	SCIC NICE MATIN	SCI AGENCES PACA	SCI MONACO
Participations (brutes)		1	2	1 000	24 651 733	1 000		1 172 298	0,99
Créances diverses									
Créances clients et comptes rattachés		19 215	11 948	10 070		157 686	51 358		
Prêts et avances consenties	20 500	200 000		690 000	915 000	17 000			2 350
Emprunts et dettes financières diverses			500 000					3 440 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 990		526 727	118 871			22 536	
Autres dettes				113 460					
Produits de participation									
Autres produits financiers									
Charges financières									